GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
*ET DES FINANCES.*
*ANNÉE* 1768. Du Mardi 9 Août.

## *AGRICULTURE.*

### *SUJETS DE PRIX.*

L'Académie des Sciences de Manheim vient de propoſer un prix de vingt-cinq ducats pour celui qui réſoudra à fond la queſtion ſuivante : *En quoi conſiſte la nature & les qualités du hanneton conſidéré depuis l'œuf, qui eſt ſa premiere origine, juſqu'à ſa mort, & quel eſt le moyen le plus propre à parvenir à la deſtruction de cet inſecte.*

On ne nous informe point quand ce prix doit être diſtribué, ni dans quel temps il eſt à propos de faire remettre les Mémoires au Secrétaire perpétuel de cette Académie.

Une Société établie à Stockholm, & connue ſous le nom de *Société patriotique*, a propoſé pour ſujet d'un prix qui conſiſte en une médaille d'or, la ſolution de la queſtion ſuivante. *Y a-t-il dans l'économie de la Suede un principe général qui puiſſe être adopté comme axiome politique pour toutes les parties de l'adminiſtration ?* Les Auteurs qui travailleront ſur cette matiere, ſont invités à faire remettre leurs Mémoires au mois de Juin 1769.

### De Boston,

On mande de cette Ville que la pêche de la morue & celle de la baleine ſeront très-abondantes cette année. Pluſieurs Vaiſſeaux qui ſont revenus de ces pêcheries très-chargés, en ont déjà envoyé dans les marchés de la Méditerranée.

### D'Amsterdam.

On apprend que les Vaiſſeaux employés à la pêche de la baleine au détroit de Davis, ont aſſez bien réuſſi.

### D'Édimbourg, *le 20 Juillet.*

On a commencé la pêche du hareng, & elle donne d'aſſez bonnes eſpérances, cependant nous n'en retirerons jamais que très-peu d'avantage, par la maniere dont elle eſt conduite. Il y a près de 200 barques employées à la pêche du hareng de Shetland, parmi leſquels on compte cent Hollandois & ſeulement deux Écoſſois de Caithneſſ, & environ trente Anglois. C'eſt dommage que la Nation Angloiſe ne s'attache pas davantage à cette branche de commerce.

Le Navire l'*Étoile du Nord*, de Dunbar, eſt arrivé dans ce Port, revenant de Groenland, ſans avoir eu le moindre ſuccès dans cette partie.

### De Londres.

Suivant les lettres qui viennent des Iſles de Sheepey & de Thanet, dans le Comté de Kent, il y a bien des années qu'on n'y a vu une récolte auſſi abondante. Tous les avis qu'on reçoit des différens cantons de l'Angleterre, annoncent qu'on s'attend à recueillir une très-grande quantité de grains.

Pluſieurs pays de l'Europe ont les mêmes eſpérances, & l'on recueillera en Fran-



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ce, ſelon les apparences, plus d'une demi-année au moins. Le grain eſt beau & bien nourri, excepté dans les endroits où il a verſé. Comme on a défriché une grande étendue de terrein depuis la liberté de l'exportation, & que la plupart de ces terres ont été miſes en grains, on conçoit qu'une demi-année actuelle, équivaut à preſque une année entiere avant les défrichemens. Ainſi on a tout lieu d'eſpérer voir regner l'abondance dans l'Europe, & par cette même raiſon, le prix du bled ne tardera pas à diminuer.

DE ROME, *le 13 Juillet.*

Depuis quelques années on avoit diminué le poids du pain, & l'on en avoit en même-temps altéré la qualité; mais l'abondante récolte qu'on a faite dans l'État Eccléſiaſtique, a déterminé le Pape à ordonner que les choſes fuſſent rétablies à cet égard ſur l'ancien pied.

## LETTRE

*De M.* HIC FAME, *ſur les vers à ſoie.*

MESSIEURS,

Quand ce n'eſt pas l'amour propre, mais le bien public qui nous conduit, on ne doit pas rougir de convenir de ſes erreurs; s'il eſt vrai que le ſieur Hic Fame ait déguiſé ſon nom, ſon intention aura été de ſe conſerver la liberté de revenir ſur ſes pas, ſans être arrêté par la fauſſe honte qui retient les Auteurs connus, & n'eſt que trop ſouvent la cauſe des conteſtations qui s'élevent entre eux & leurs Cenſeurs.

Ainſi, profitant de l'avantage de ſa poſition, le ſieur Hic Fame avouera ſans peine qu'il croit s'être trompé, lorſqu'il a dit que la graine de vers à ſoie produiroit des vers, quand même la femelle dont elle proviendroit n'auroit pas été accouplée; il remercie M. Hic Siti de ſes bonnes obſervations, qui le font revenir de ſon opinion, laquelle étoit fondée ſur quelques obſervations qui pouvoient n'avoir pas été ſuivies d'aſſez près: il croyoit avoir pluſieurs fois remarqué que de la graine qu'il eſtimoit Vierge, lui avoit donné des vers; M. Hic Siti convient lui-même que beaucoup de ceux qui préſident à l'éducation de ces inſectes le penſent ainſi, il s'eſt rangé facilement à ce ſentiment adopté, ſur-tout le préſumant ſoutenu de ſa propre expérience, qui cependant n'étoit pas aſſez approfondie, & il s'y trouvoit de plus en plus confirmé par le petit livre intitulé, l'Art de multiplier la ſoie, *&c.* par M. E. C. dédié à MM. des États de Provence, imprimé à Aix en 1760, où l'on trouve cette aſſertion p. 60 & ſuivantes, des plus fortement établie parmi beaucoup de très-bons principes & bien raiſonnés.

Mais depuis que le Mémoire du ſieur Hic Fame a été publié, les papillons étant ſortis des cocons, il a ſéparé exactement quelques femelles, & leurs œufs ſe ſont trouvés ſemblables à ceux qu'annonce M. Hic Siti, qui paroiſſent ne rien valoir; ainſi il lui a obligation d'avoir achevé à le détromper, ſauf néanmoins de nouvelles expériences, dont, au cas que par la ſuite, elles aient quelques réſultats importans, il informera M. Hic Siti & le public, par la voie de votre Gazette, ce qui, vraiſemblablement, ne pourra être que pour l'année prochaine.

J'ai l'honneur d'être, *&c.*

DE LA ROCHELLE, *le 30 Juillet 1768.*

On a eſſuyé ici dans les derniers jours de Juillet, de fréquents orages qui ont dérangé les marais ſalants; de ſorte que le ſel a monté en Ré à 700 ℔, & qu'il n'a point de prix fixe en Seudres. On ſe plaint auſſi que la grêle a maltraité les vignes aux environs de la Rochelle, ce qui, joint à la coulure, fait perdre l'eſpérance d'une vendange favorable.

Ces accidens ont fait monter l'eau-de-vie de cette Ville à 133 & 136 ℔; elle vaut à Cognac 164 & 165 ℔, & en Ré 135 ℔.

Le froment ſe ſoutient au prix de 206 à 210; l'orge, 100 ℔.

Le ſucre brut vaut de 24 à 31 ℔; le ſucre blanc troiſiéme ſorte, de 43 à 45 ℔; le café de S. Domingue, de 16 à 16 ß 6 ds; celui de la Martinique de 17 ß 6 ds à 18 ß; le rocou, 1 ℔ 6 ß; l'indigo cuivré, de 5 ℔ 5 à 5 ℔ 10 ß; le coton de S. Domingue, 120 ℔; coton de Cayenne 150 ℔.

*ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Juillet 1768 dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

| ALSACE. | | | | CAEN. | | | | LYON. | | | | ROUEN. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| LIEUX des Marchés. | PRIX | | | LIEUX des Marchés. | PRIX. | | | LIEUX des Marchés. | PRI | | | LIEUX des Marchés. | PRIX. | | |
| | l. | ſ. | d. | | l. | ſ. | d. | | l. | ſ. | d. | | | | |
| Béfort. | 24* | 16 | | Avranches. | 24 | | | LYON. | 22 | 17 | 1 | Andely. | 32 | | |
| Colmar. | 22 | 6 | 11 | Bayeux. | 23 | 13 | 6 | Montbriſon. | 21* | 19 | 8 | Caudebec. | 32 | | |
| Haguenau. | 21 | 14 | 8 | CAEN. | 27* | 7 | 2 | Roanne. | 22 | 10 | | Dieppe. | 30* | | |
| Landau. | 17* | 18 | 1 | Carentan. | 20* | 2 | 6 | St. Etienne. | 24* | 13 | 10 | Eu. | 32 | | |
| Scheleſtat. | 23 | | 8 | Coutances. | 26 | 2 | 8 | Villefranche. | 22 | 8 | | Evreux. | 32 | | |
| STRASB. | 22 | 16 | | Mortain. | 24 | | | | | | | Giſors. | 32 | | |
| wiſſembourg. | | | | St. Lo. | 25 | 17 | 6 | | | | | Le Havre. | 31 | | |
| | | | | Valognes. | 21 | 18 | 8 | | | | | Lions. | 32 | | |
| | | | | Vire. | 23 | 9 | | | | | | Magny. | 31 | | |
| | | | | | | | | | | | | Montiviliers | | | |
| | | | | | | | | | | | | Neufchatel. | 32 | | |
| | | | | | | | | | | | | Pont-de l'Arche. | 33 | | |
| | | | | | | | | | | | | Pont-Audemer. | 37* | | |
| | | | | | | | | | | | | Pont-l'Ev. | 31 | | |
| | | | | | | | | | | | | ROUEN. | 34 | | |
| PRIX COMMUNS. | | | | PRIX COMMUNS. | | | | PRIX COMMUNS. | | | | PRIX COMMUNS. | | | |
| From. le ſep. | 22 | 1 | | From. le ſep. | 24 | 1 | 4 | From. le ſep. | 22 | 17 | 9 | From. le ſep. | 32 | 4 | 3 |
| Pain la liv. | | 3 | | Pain la liv. | | 2 | 8 | Pain la liv. | | 3 | 1 | Pain la liv. | | 3 | 9 |
| Avoine le ſ. | 5 | 10 | 1 | Avoine le ſ. | 7 | 3 | 11 | Avoine le ſ. | 6 | 14 | 11 | Avoine le ſ. | 8 | | 6 |
| Foin le q. | 1 | 10 | 1 | Foin le q. | 1 | 13 | 11 | Foin le q. | 2 | 12 | 11 | Foin le q. | 1 | 10 | 4 |
| Paille le q. | | 19 | 1 | Paille le q. | 1 | 2 | 10 | Paille le q. | 1 | 6 | 7 | Paille le q. | 1 | 1 | 6 |

## LETTRE

*De M. Buc'hoz, Membre du College Royal des Médecins de Nancy, & Médecin du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar.* (a)

Les grands avantages que la médecine, l'économie champêtre, les arts peuvent retirer des végétaux, m'ont engagé à en faire une étude particuliere, & à parcourir toutes les Provinces du Royaume & des environs pour interroger par moi-même la nature, & découvrir, s'il étoit poſſible, tous ſes ſecrets. Jepuis aſſurer que je n'ai négligé aucun moyen de m'inſtruire, & que j'ai levé tous les obſtacles qui ſembloient s'oppoſer à mes deſſeins. La rigueur ou l'intempérie des ſaiſons, la difficulté des lieux, l'oppoſition de la part des hommes, rien n'a été capable de me rebuter. Je ne me ſuis pas contenté d'étudier la nature d'une plante, la culture qui lui étoit néceſſaire, j'ai voulu auſſi connoître ſes différentes vertus & propriétés. On ſçait que les unes ſervent à no-

(a) *Cette Lettre eſt pour ſervir de proſpectus à un ouvrage que l'Auteur ſe propoſe de faire paroître ſous le titre de* Méthode pour s'enrichir promptement, & conſerver ſa ſanté par l'uſage des végétaux.

tre nourriture, les autres ſont employées dans les arts, d'autres à expulſer les humeurs qui dérangent l'économie animale.

Inſtruit dès mon enfance dans la maiſon paternelle, des ſecours efficaces qu'on pouvoit recevoir des végétaux dans le cas de maladie, je n'ai eu qu'à ſuivre une carriere qui m'étoit ouverte. Je m'y ſuis livré avec le plus grand zele, & je me crois obligé en bon Citoyen de faire part au public des connoiſſances que j'ai acquiſes.

Je me propoſe donc de donner l'hiſtoire des végétaux d'après mes propres expériences. Je ne ſuivrai aucun ordre; je parlerai des plantes ſuivant qu'elles ſe préſenteront dans mes Mémoires. Chaque lettre deviendra une eſpece de traité ſur l'objet qu'elle renfermera. Je rejetterai les ſyſtêmes de ces Cultivateurs de cabinet qui ſçavent mieux conſeiller que de mettre en pratique, & qui, ne connoiſſant ſouvent pas le ſoc de la charrue, veulent ſe donner pour réformateurs.

Les deux objets que j'ai en vue dans cet ouvrage, ſont, 1°. De faire paſſer en revue toutes les plantes à la culture deſquelles on doit préférablement s'attacher pour augmenter le revenu de ſes terres. 2°. De détailler les propriétés des autres plantes, & les nouvelles découvertes qu'on a faites à leur ſujet; enfin, de faire l'examen des livres tant anciens que modernes qui en ont traité.

Quel moment plus favorable aurois-je pu attendre pour cette entrepriſe, que celui où regne un Prince qui eſt le pere de ſes peuples, le protecteur déclaré de l'agriculture, & qui, pour la faire fleurir, a fondé des Soc. d'Agriculture, des prix, des chaires de botanique, &c. C'eſt ſous de telles auſpices que je ferai part à mes Citoyens des travaux que je n'ai entrepris que pour leur utilité.

## Annonce de Livre.

*Hiſtoire des troubles du Bearn, au ſujet de la Religion, dans le* XVII^e *ſiecle, avec des notes hiſtoriques & critiques, où l'on voit les principes des maux que les diſputes de religion ont cauſés à la France;* par le P. Miraſſon, Barnabite, dédié à Monſeigneur Marc-Antoine de Noé, Évêque & Seigneur de Leſcar, &c. A Paris, chez Humaire, Libraire, au coin du petit Pont, 1768, vol. in-12 de 430 pages.

Nous ne nous attacherons point à faire connoître les principaux articles de cet ouvrage intéreſſant, parce qu'ils ne ſont point relatifs aux objets que nous traitons; nous nous contenterons de dire qu'il nous a paru très-bien fait, bien écrit & même exact. Nous penſons que ce livre peut être conſidéré comme un ſupplément à l'hiſtoire de France. L'Auteur a mis à la fin de ſon ouvrage une deſcription du Bearn dans laquelle il donne l'état de l'agriculture & du commerce de ce pays. Comme ces matieres ſont de notre Reſſort, nous allons en donner une idée.

Le Bearn qui n'a que 16 lieues de longueur ou tout au plus 18 ſur 12 de largeur, & de 2 ſeulement dans quelques cantons, eſt arroſé de pluſieurs rivieres. Les plus conſidérables ſont le Gave Béarnois & le Gave d'Oleron. Ces deux rivieres ſont trop rapides pour porter bateau. Le Gave Béarnois fait de grands degâts, parce que ſes rives ſont baſſes, mais celui d'Oleron eſt plus tranquille. Tous deux abondent en truites, en ſaumons, en tocans & en différens autres poiſſons.

Le bois eſt commun dans ce pays; les montagnes ſont garnies des ſapins propres à faire des planches & des mâts. M. Guyet qui étoit Intendant de la Baſſe-Navarre & du Bearn en 1698, dit, dans une hiſtoire manuſcrite qu'il a laiſſée, qu'on en avoit tiré de ſon temps pour les Vaiſſeaux du Roi.

On trouve dans quelques montagnes des mines de plomb, de cuivre, de fer, & l'on ſoupçonne qu'il y en a de plus précieuſes. M. Guyet a omis dans ſa deſcription du Bearn, de parler du marbre bleu & blanc dont on fait uſage dans le pays.

Il y a une grande quantité d'eau minérales dont M. Bordeu a décrit les propriétés. La petite Ville de Sallies poſſéde un fontaine d'eau ſalée, dont on fait un ſel blanc doux & gromelé. On prétend qu'il contribue à la bonté des jambons qu'on appelle de Bayonne, & dont le Bearn & la Baſſe-Navarre fourniſſent la plus grande partie.

Le froment & le ſeigle qui viennent dans ce pays, ne ſuffiroient pas pour nourrir les Habitans, mais la Province abonde en milhoc, qui eſt un bled venu des Indes, & dont on fait différentes eſpeces de pain & de bouillie. Les Bearnois apprirent la maniere

de le cultiver & de l'employer avant qu'il y eût des Académies d'agriculture. On recueille en moindre quantité d'autres grains, comme orge, avoine, millet, panis. On y cultive du lin dont on fait de belles toiles & des mouchoirs qui ſont forts renommés. Il vient généralement en Bearn toutes ſortes de fruits, & qui ſont excellents dans certains quartiers. Les vins y ſont en grande quantité. Ceux du Juranſon ſont les plus eſtimés. Depuis quelques années on y a planté des mûriers.

Le commerce des Habitans du Bearn eſt aſſez conſidérable en Eſpagne. Ils y vont vendre leurs toiles, leurs beſtiaux & un grand nombre de petits chevaux propres pour les pays des montagnes. Il y a d'ailleurs une grande quantité de Journaliers qui ſe rendent en Eſpagne pendant l'été pour y travailler aux terres & faucher les prés. Il ſe fait encore un commerce aſſez conſidérable de vins pour l'Angleterre & la Hollande.

Le nombre des Habitans du Bearn s'eſt trouvé en 1695 de cent quatre-vingt-dix-huit mille perſonnes, y compris les femmes & les enfans. Ce nombre ſeroit bien plus conſidérable, ſi la plupart des jeunes gens ne s'expatrioient pas pour aller travailler ailleurs. On eſt étonné comment de ſi nombreuſes familles peuvent ſubſiſter dans ce pays, cependant il eſt très-vrai que, proportion gardée, il y a moins de mandiants à Oleron que dans toute autre Ville moins peuplée.

## COMMERCE.

### DE LONDRES.

ON prétend, d'après une ſupputation modérée, que les forêts réſervées pour les chaſſes du Roi d'Angleterre, qui ne ſont d'aucune utilité, coutent au moins 100, 000 ſterl. d'entretient par an. Cette recherche a été faite par un calculateur politique qui a beaucoup écrit ſur la néceſſité d'employer tout ce terrein à quelqu'objet d'utilité publique.

Un Tanneur dont la fortune étoit dérangée, ayant trouvé un Agent étranger de S. M. Pruſſienne, s'eſt engagé à lui, & eſt parti pour l'Allemagne. Il vient d'y établir ſur les bords de l'Odet, dans la domination Pruſſienne, une tannerie complete & conſidérable, & il y a joint tout ce qui eſt néceſſaire pour étendre cette branche importante de commerce, qui n'avoit pas encore été portée à ſa perfection dans ce pays. Non-ſeulement S. M. Pruſſienne l'a dédommagé de toutes les dépenſes néceſſaires pour l'établiſſement de cette tannerie, mais elle lui a même permis de retourner en Angleterre pour chercher ſa femme & ſa famille. Ils ſont depuis quelque temps de retour à Berlin, & ils y ſont établis à leur entiere ſatisfaction.

C'eſt quelque choſe d'étonnant que la quantité de vins François que depuis deux ans on a importé en bouteilles dans ce Royaume; on fait monter le nombre de ces bouteilles juſqu'à ſix millions, mais il faut eſpérer que cet abus ſi différent de ce qui ſe pratiquoit autrefois, ne tardera pas à être reprimé à cauſe du préjudice qu'il cauſe à notre manufacture de bouteilles dont il diminue conſidérablement la conſommation; auſſi du temps de nos derniers Miniſtres, cette importation n'étoit pas même permiſe aux Miniſtres étrangers, qui ne pouvoient faire entrer leurs vins que dans des tonneaux. On étoit obligé d'acheter cette denrée à nos Marchands.

Le *Worcheſter*, Vaiſſeau de la Compagnie des Indes, venant de Bombay, eſt arrivé heureuſement à l'Iſle de Whigt; il étoit parti des Dunes le 8 Mars 1767.

Sa cargaiſon conſiſte dans une grande quantité de différentes marchandiſes, ainſi qu'en 24,000 l. de lame de carmin, 563,000 liv. de poivre, & en 452,700 liv. de ſalpêtre, outre pluſieurs autres articles.

Le Vaiſſeau le *Horigton*, Capitaine *Smith*, venant de la Chine, eſt auſſi arrivé à l'Iſle de Whigt. Il étoit parti des Dunes le 31 Décembre 1766.

La cargaiſon de ce Vaiſſeau conſiſte en 300 pieces de gorhées, 100 pieces de ſatin, 1400 pieces de taffetas, 29,600 liv. de ſoie crue, 350,000 liv. de thé bohé, 3500 liv. de thé peco, 13,400 liv. de thé hyton, 213, liv. de thé ſinglo & 12,700 liv. de thé ſouchong, 7 caiſſes, 43 demi-caiſſes & 1 boëte de porcelaine de la Chine, outre pluſieurs autres articles.

Nous croyons devoir rapporter comme un fait très-remarquable pour l'hiſtoire du luxe en Angleterre, que le ſieur Guarducci Italien, celebre Chanteur de l'Opéra, qui eſt retourné depuis peu dans ſa patrie, a amaſſé, de ſon propre aveu, pendant les deux années qu'il a paſſées chez nous, la ſomme de 4700 ℔ ſterl. faiſant en livres tournois, 105,841 ℔.

## COURS DES CHANGES

A

| PARIS. *le 6 Août 1768.* | | NANTES. *le 21 Juillet.* | | CADIX. *le 19 Juillet.* | | LONDRES. *le 2 Août.* | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | *Eſcalins.* |
| Amſterdam, | 55 $\frac{1}{2}$ | Amſt. | 54 $\frac{3}{4}$ | Paris, | 77 | Amſt. à 2 uſ. | 34 11 |
| Londres, | 31. 15 16d | Lond. | 32 | | | *Dito*, à vue. | 34 8 |
| Hambourg, | 175 $\frac{1}{4}$ | | | | | Hamb. à 2 uſ. $\frac{1}{2}$. | 34 6 |
| Madrid, | 15 1 | Flandres, | 57 5 8e à $\frac{3}{4}$ | Amſt. | 96 | | *Den. ſt.* |
| Cadix, | 14 18 | | | | | Paris, à 1 j. de d. | 31 $\frac{1}{2}$ |
| Livourne, | 95 $\frac{1}{4}$ | Hambourg, | 176 $\frac{3}{4}$ | Lond. | 40 | *Dito*, à 2 uſ. | 31 $\frac{1}{4}$ |
| Lyon, | $\frac{1}{2}$ pc. | Paris, | $\frac{1}{4}$ p $\frac{0}{0}$ p. | Madrid. | au pair. | Bordeaux, | 31 7 8. |
| | | | | | | Cadix, | 39 $\frac{1}{4}$ |
| | | | | | | Lisbonne, | |
| | | | | | | Livourne, | 49. 7 8e |

## EXTRAIT

*Des Lettres-Patentes du Roi, du 28 Juin 1768, enregiſtrées au Parlement.*

Sa Majeſté ne voulant pas différer plus long-temps à donner la forme la plus ſtable à l'établiſſement de la Compagnie des Indes, ſi important pour ſon Royaume, & auquel la fortune d'un grand nombre de ſes Sujets eſt intéreſſée, a arrêté un Réglement général pour l'adminiſtration de cette Compagnie. Suivant ce Réglement, qui contient quarante-cinq articles, la Compagnie ſera adminiſtrée, à compter du premier Janvier prochain, par ſix Syndics & ſix Directeurs ſeulement; le Syndicat ſera de ſix années, & les Directeurs ſeront à vie. Toutes les affaires de la direction ſeront réparties entre deux Départemens généraux & trois Départemens particuliers. L'un des deux premiers comprendra tous les armemens & tout le commerce de la Compagnie, & l'autre, les caiſſes, les livres, les traités & remiſes, ainſi que les achats; le premier Département particulier comprendra les ventes; le ſecond, l'adminiſtration du port & des magaſins de l'Orient, & le troiſiéme, la tenue des différens regiſtres des délibérations, les archives, les affaires contentieuſes & le détail de l'Hôtel de Paris. Il y aura trois Directeurs attachés à chacun des Départemens généraux, & deux à chacun des Départemens particuliers. Les aſſemblées d'adminiſtration ſeront préſidées par un Syndic dont la Préſidence durera ſix mois. Le Contrôleur Général des finances, & avec lui ou en ſon abſence, l'Intendant des finances, ayant la Compagnie des Indes dans ſon Département, aſſiſteront au moins une fois la ſemaine à ces aſſemblées. Les Directeurs recevront pour honoraires quinze mille livres & lorſque l'action portera un dividende, leur honoraire ſera augmenté de la valeur de cent de ces dividendes. Le montant des penſions qu'il ſera permis aux Syndics & Directeurs d'accorder ſur la Compagnie à ceux qui l'auront utilement ſervie, à leurs veuves & enfans ſeulement, ne pourra excéder la ſomme de 60, 000 ℔. Les délibérations qui auront rapport

à l'adminiſtration générale ; tant en France qu'aux Indes, ainſi que les inſtructions & ordres principaux pour les différens comptoirs de la Compagnie dans l'Inde, ſeront communiqués au Secrétaire d'État de la Marine & au Contrôleur général des finances, pour ce qui concerne leur Département, & par eux viſés avant d'être envoyés dans l'Inde, ou exécutés en France. Les Gouverneurs de Pondichery, Directeurs de Bengale, Officiers d'adminiſtration de la Marine & des troupes de la Compagnie, ainſi que tous les Commis & Employés, tant à Paris qu'à l'Orient & aux Indes, ſeront choiſis, à la pluralité des voix, dans l'aſſemblée d'adminiſtration. Les Directeurs de Pondichery & Directeurs en chef ſeront François ou naturaliſés : le Roi accordera des Commiſſions aux Gouverneurs, & aux Officiers d'adminiſtrations & des troupes. Les Syndics & Directeurs pourront deſtituer, caſſer, révoquer, à la pluralité des voix, tous les Officiers généralement & autres perſonnes employés au ſervice de la Compagnie, qui tous ſeront tenus de ſe conformer aux Statuts, Réglemens, Ordres & Inſtructions que leur donneront les Syndics & Directeurs. Il ſera tenu, chaque année, deux aſſemblées générales d'Actionnaires, une dans le courant de Janvier, & l'autre au mois de Juillet. Tout Propriétaire de vingt-cinq Actions aura entrée & voix délibérative dans ces aſſemblées. L'état de la Caiſſe générale ſera fait à la fin de chaque mois, reconnu, vérifié & paraphé, le 4 du mois ſuivant, par un Syndic & un Directeur ; le compte général de cette caiſſe ſera arrêté & ſigné par les Adminiſtrateurs à l'époque du 30 Juin de chaque année. Les Syndics & Directeurs & toutes perſonnes, généralement, employées au ſervice Civil & Militaire de la Compagnie ou dans ſon commerce ne pourront s'intéreſſer directement ni indirectement dans les armemens, marchés, entrepriſes & toutes affaires quelconques qui concerneront la Compagnie. Les mêmes Lettres Patentes contiennent pluſieurs autres diſpoſitions relatives au choix des Syndics, Directeurs & Employés, & aux prérogatives des Actionnaires.

DE BAYONNE, *le 20 Juillet 1768.*

M. Larentz Kleeff, Capitaine du Dogre l'*Emanuel*, de Coppenhague, du port de 80 tonneaux, équipé de ſept perſonnes, & parti de Limekeel en Écoſſe, le 14 Juin dernier, deſtiné pour Bayonne, chargé de quatorze cent conques de charbon de terre, étant à la hauteur & à la diſtance de deux lieues de Bevezicele, rencontra deux chaloupes armées qu'il reconnut être Angloiſes & qui avoient chacune huit hommes d'équipage. Ils ſauterent auſſi-tôt à bord du Navire, le viſiterent, & n'y ayant trouvé que du charbon, ils s'adreſſerent au Capitaine, & le piſtolet à la main, ils lui ordonnerent de leur remettre tout l'argent & l'argenterie qu'il pouvoit avoir. M. Kleeff forcé d'obéir, leur donna la valeur de 200 ℔ argent de France. Après qu'ils eurent reçu cette ſomme, ils prirent dans le dogre tout ce qui pouvoit leur convenir, comme cordages, portevoix & autres objets de cette nature.

Ils ſe retirerent enſuite, & M. Kleeff profitant de leur retraite, continua ſa route, & arriva à Bayonne le 27 de Juillet.

*Navires en armement.*

DE NANTES, *le 29 Juillet 1768.*

Les Navires François le *Duc de Choiſeul*, de 400 tonneaux, Capitaine *Samoual*, Armateurs MM. *Hamart & Lamaigniere* ; l'*Hirondelle*, de 90 tonneaux, Capitaine *Thibaut*, Armateur M. *Rondiniere* ; la *Victoire*, de 220 tonneaux, Capitaine *Peronne* ; la *Magdeleine*, de 70 tonneaux, Capitaine *Guiet* ; les *Moiſſonneurs*, de 110 tonneaux, Capitaine *Payen*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour le Cap, le ſecond pour la Guinée, le troiſiéme pour la Rochelle, & les deux derniers pour Dunkerque.

Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port les Navires Étrangers la *Jeune Demoiſelle*, de 150 tonneaux, Capitaine *Abe Gerbrand*, Interprete le ſieur *Van Neunen*, pour Amſterdam ; la *Sara Helena*, de 130 tonneaux, Capitaine *Lieven Den Boegh*, même Interprete, pour Middelbourg ; le *Jeune Jacob*, de 130 tonneaux, Capitaine *Barent Hilkes*, Interprete le ſieur Odiette, pour Roterdam.

## De Rouen.

Le Navire François la *Roſe Adelaïde*, de 120 tonneaux environ, 10 hommes d'equipage, commandés par le Capitaine *Louis Marais*, de Rouen, eſt en charge dans ce même Port pour Cadix, Carthagene & Alicante, & partira du 10 au 25 Août au plus tard, à peine de perdre la moitié du prix du fret. Ce Navire prend pour Cadix à un tiers au-deſſous du prix ordinaire; mais le prix ordinaire pour Carthagene & Alicante. Le prompt départ de ce Navire & le bas prix du fret lui mériteront ſans doute la préférence ſur tout autre. Ceux qui auront des marchandiſes à y faire charger, pourront s'adreſſer à Rouen, à M. *Foſſard*, Place du vieux Palais, ou au Capitaine en ſon bord.

**Prix** *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 6 Août 1768.*

| | ℔ | ß | |
|---|---|---|---|
| Or de Portugal, à . . | 712 | | marc. |
| Du Mexique à . . . | 705 | | |
| Du Perou à . . . . | 697 | | |
| Les guinées à . . . . | 710 | | |
| Ducats à . . . . . | 96 | 10 | once. |
| Or fin à 23 k. 31. 32 à . | 98 | | |
| Or à 20 karats à . . . | 82 | 10 | |
| L'argent à 11 ℔ 20 g. à . | 53 | 10 | marc. |
| *Idem* à 11 ℔ 10 g. à . . | 51 | 10 | |
| Piaſtres . . . . . | 48 | 10 | |

## *AVIS.*

Le ſieur Côté, Maître Tapiſſier, donne avis au public qu'il a une eau merveilleuſe, propre à détruire les vers qui s'engendrent dans les tapiſſeries de haute-lice, ce qui eſt occaſionné par le défaut des laines qui ne ſont pas aſſez dégraiſſées; cette eau n'altere ni ne diminue la qualité des tapiſſeries: il faut que ce ſoit le ſieur Côté qui l'emploie, & que la tapiſſerie ſoit détendue, afin d'en purger plus facilement toute la pouſſiere. La bouteille contient deux pintes, & peut ſuffire pour une tenture. Le prix eſt de 6 livres.

*Le ſieur Côté demeure à Paris, rue du Four S. Germain, à la Couronne d'Or, la premiere porte à droite, en entrant par la grille du Marché de Biſſy, au troiſième.*

## *FINANCES.*

### Charge a vendre.

CHarge d'Auditeur à la Chambre des Comptes de Bretagne. On s'adreſſera à M. Méance, rue baſſe des Jacobins à Nantes, qui donnera les inſtructions néceſſaires, & recevra les offres.

### *Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.*

| Payeurs. *MM.* | Parties. | Lettres. | Prochain paiem^t. d'Août. |
|---|---|---|---|
| Hebert, | 9^e. | t. let. | 13 |
| Raynal, | 10^e. | A. | 13 |
| Caron, | 16^e. | N. | 13 |
| De Courmont, | 18^e. | C. | 11 |
| Baillot, | 23^e. | E. | 13 |
| Bardin, | 36^e. | R. | 13 |
| De Montal, | 46^e. | A. | 12 |

### COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

| *Août 1768.* | *Jeudi 4.* | *Vendredi 5.* | *Samedi 6.* |
|---|---|---|---|
| Ac. des Indes. . | 1205. 7 ½ | 1205 | 1205 |
| Emp. de la Com. | | 424 | |
| Prom. à 5 p ⅌. . | 17 ½ | 18 | |
| Prom. à 4 p ⅌. . | 40 ½ 40 | 40 ½ | 40 ½ |
| Bill. de la Com. | | | |
| Ac. des Fermes. | 905 | 902 ½ | 905 |
| Amortiſſement. | | | |
| 2^e. p. 1. du Dix. | | | 8 ½ |
| 3^e. Loterie. . | 2 ½ | 3 | 3 |
| Annuités. . . | 335 | 335 | 335 |
| Coup. d'An. . | 66 ½ | 66 ½ | 66 ½ |
| Emp. de 50 mil. | 39 | 39 | 39 |
| Emp. de 30 mil.. | 41 | 41 | 41 |
| Loi. 1759. . . | | | |
| Canada. . . | 45 | 45 | |
| 4^e. L. Epoques. | 16 12^e. 21 | 16 15 ½ | 15 ½ |
| Nouette. . . | 39 | 39. | 39 |
| Ac. de la caiſſe . | | 1180 | |
| CONTRATS. | | | |
| tirage de la C. | 4^e. 330. | | |
| Bretagne. . . | | | |

# SUPPLÉMENT
## *A LA GAZETTE* N°. 64.

### DE ROUEN.

*Suite & fin de l'état des marchandiſes exportées de cette Ville pour différens ports Etrangers pendant les ſix premiers mois de l'année* 1768 ; ſçavoir,

POur la *Hollande*, 20 demi-muids 16 feuillettes & 9157 bouteilles de vin, 1400 liv. d'indigo, 70000 plumes à écrire, 94 caiſſes 1 balle de meubles, 12224 liv. de ſiamoiſe & mouchoirs, 6377 livres d'étoſes & draps de laine, 1724 livres de couvertures de laine, 5 caiſſes 2 ballots & 3106 livres de ſoieries, 46 livres de velours de coton, 3200 livres de quincaillerie, 1752 paniers de verre à vîtres, 1060 livres de carreaux de verre, 6192 bottes de vaude, 2 tonneaux 2 barils 22 caiſſes 7 balles & 1690 livres de mercerie mêlée, 180 douzaines de ciſeaux, 160 douzaines de couteaux avec leurs gaines, 1 caiſſe de livres, 280 mannes de chardons, 450 livres de laine d'Eſpagne, 413 livres de poil de lapin, 2030 l. de glace de la Manufacture Royale, 89 monts de plâtre, 654 livres d'eau d'odeur, 60 liv. de fromage du Pays, 3800 livres de noix de galle, 164 livres de tabac de la Ferme, 240 livres de chemiſes en toile de lin, 64 livres de poudre à poudrer, 200 livres de riz, 990 livres ds toile de lin, 720 livres d'étain œuvré, 44 hamacs 43 muids de terre à pot, 690 livres de marmites de fer, 260 livres d'ozier, 12 caiſſes d'arbres, 422 paquets d'un mille de billets de Lombard, 100 liv. de bougie blanche, 17153 livres de grenade fil & coton, 1430 livres de petite pelleteric, 30 peaux d'ours, 50 douzaines & 10 peaux de maroquin, 284 pieces de toile cirée, 144 livres de molton de coton, 198 livres de coton filé, 2370 liv. de fayence, 175 l. de gants de peau, 500 l. de moulage de France, 200 liv. de cire blanche en pains, 30 bouteilles d'eau-de-vie d'Andaye, 1 caiſſe de harnois de chevaux, 294 liv. de laine de chevreau, 1 futaille de bierre, 25 groſſes de peaux de parchemin, 4 douzaines de peaux de mouton en chamois, 300 livres de bazin fil & coton, 24 douzaines de paquets d'un mille d'épingles, 6 monts de plâtre, 150 douzaines de flutes de buis.

Pour le *Danemarck*, la *Suede* & la *Ruſſie*, 42 muids 12 bariques 30 paniers de terre à pot, 30 futailles 15 feuillettes, 9603 bouteilles de vin, 100 caiſſes 3 tonneaux 2 paquets 610 livres de mercerie mêlée, 32 douzaines de vaiſſelle du Fauxbourg Saint Antoine, 2000 liv. de draps & étoſes de laine, 133 caiſſes & 6 ballots de meubles, 4 bariques de vinaigre blanc, 1 barique 2 demi-bariques de bierre, 1150 livres de lentilles, 1100 livres de glace de la Manufacture Royale, 2 caiſſes contenant des figures ſculptées en bois, 2 caiſſes d'habits, 240 bottes de vaude, 200 livres de bois de roſe, 850 livres de poudre à poudrer, 2751 livres de confitures, 127 monts de plâtre, 21200 livres de marmites de fer, 7 caiſſes de livres, 3 caiſſes de liqueurs, 250 paniers de verre à vîtres, 1095 livres de papier, 6000 bouchons de liehe, 285 liv. d'eau d'odeur, 2780 livres de fayence, 300 livres de toile, fil & coton, 8 caiſſes de ſoieries, 2 caiſſes de harnois de chevaux, 163 pieces de taffetas, 3 caiſſes de hardes, 1 Berline avec ſon train, 2 caiſſes de morceaux de marbre taillés, 600 liv. de tabac rapé de la Ferme, 120 livres de pommade, 200 livres de couvertures de laine, 1 caiſſe d'inſtrumens de Chirurgie, 30000 pains de craie, 1200 livres de coton en laine, 2830 livres de carreaux de verres à vîtres, 847 pieces de porcelaine, 14 pieces de toile blanche & rayée, 49 boëtes de thé, 21 douzaines de chapeaux demi-caſtor, 6 caiſſes de droguerie & épicerie, 130 livres de bougie, 4 mannes de chardon, 260 livres de glace au teint..

### DE NANTES.

#### ARRIVÉE *de Navires.*

Du 22 au 29 Juillet 1768, il eſt entré dans ce Port 20 Navires François; ſçavoir, le *Saint Hilaire* de 250 tonneaux, Capitaine *David*, venant de Saint Marc; le *Commerce* de 160 tonneaux, Capitaine *Perron*, venant des Cayes; l'*Aſſomption* de 300 tonneaux, Capitaine *Fauqueux Deſmoulins*; la *Placelliere* de 300 tonneaux, Capitaine *Gaudin*, venant tous deux du Cap chargé avec les précédens de 1071 bariques 33 quarts 2 ancres de ſucre brut, terré & tête, 2 boucauts 14 bariques 7 quarts d'indigo, 669 futailles 17 bariques 611 quarts 4 ancres 1 ſac de café, 169 balles & ballots de coton, 8 caiſſes de cire jaune & pluſieurs autres marchandiſes; la *Société* de 105 tonneaux, Capitaine *Jacques Veillon*, venant du Banc de Terre-Neuve chargé à la conſignation de MM. *Hamart* & *la Maigniere*, de 6448 morues au petit cent, & une barique d'huile de morue; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jacques Dal-*

*barade*, venant de Lisbonne avec huile d'olive, oranges & citrons ; le *Saint Jacques*, Capitaine *Michel Riou*, venant de Douarnenez avec poiſſon ſec & huile de morue ; la *Legere* ; Capitaine *Pierre Fontaine* ; la *Jeanne Françoiſe*, Capitaine *Jean Chauroy*, venant tous deux de S. Valery avec lin, toile & mouchoirs ; la *Marie Françoiſe*, Capitaine *Yves Seanvic*, venant de Marennes avec des bouteilles de verre ; la *Conſtance*, Capitaine *David* ; le *Saint Eſprit*, Capitaine *Jean le Venedic*, venant tous deux de l'Orient avec guinées bleues, vin de Madere & de Malvoiſie, mouchoirs, limeneas, porcelaine, rhubarbe, poivre, café, papier à enveloppe & jones ; la *Sainte Anne*, Capitaine *François Gervier*, vede la Rochelle avec pelleterie, morue ſeche, coton en laine, indienne & ſiamoiſes ; la *Roſalie*, Capitaine *Jacques Bru*, venant de Saint Sebaſtien avec vin de Rancio & de Malaga ; la *Sainte Anne*, Capitaine *Etienne Largouet*, venant de Breſt avec beurre, peaux d'agneaux, ſavon & vin de Malaga ; le *Charles Marie*, Capitaine *Guillaume Maignen* ; la *Marie-Anne Victoire*, Capitaine *Guillaume Hervé*, venant tous deux d'Oleron avec 59 tonneaux 5 bariques de vin ; les *Deux Freres*, Capitaine *Jean Pinet*, venant de Bordeaux avec farine, drap de Carcaſſonne, eau-de vie, laine, cendres gravelées, réſine, indiennne, citrons verds, bouchons de liege & 6 tonneaux de vin ; les *Six Freres*, Capit. *Marc Laveau*, venant de Bayonne avec réſine ; la *Marie Eliſabeth*, Capitaine *Jean Caillaud*, venant de Charente avec bois de mérein & étoſe de laine.

### DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 4 Navires François & 6 Etrangers ; ſçavoir, des François, l'*Afrique* de 180 tonneaux, Capitaine *Dubois*, allant en Guinée ; le *Retrouvé*, Capitaine *Etienne Poireau* ; la *Sainte Claire*, Capitaine *Jean Torſon* ; le *Prudent* Capitaine *Pierre Lederve*, allant au Havre & à Saint Valery, chargés de froment ; des Etrangers, les *Quatre Freres*, Capitaine *Gerke Becker* ; l'*Anne Elizabeth*, Capitaine *Ulrick Janſen*, allant tous deux à Amſterdam ; le *Jeune Ulbes*, Capitaine *Siebbes Annes*, allant à Dort ; l'*Amour*, Capit. *Pieter Aſmus*, allant à Fiume ; la *Proſpérité*, Capitaine *Adrian Stendick*, allant à Bruges, chargé ainſi que les précédents, de ſucre brut & terré, café & ayant de plus du coton & du cacao ; le *Saint Joachim*, Capitaine *Joſeph Arena*, allant au Férol avec ardoiſes, peaux de veau corroyées, chandelles & bœuf falé.

## DE LA ROCHELLE.

Le Navire le *Ferme*, Capitaine *Conſtant*, eſt entré dans le Port de cette Ville le 28 Juillet 1768, venant de Saint Domingue chargé de 277 bariques 2 quarts de ſucre brut, 18 bariques de ſucre terré, 1 quart d'indigo, 5 boucauts 13 bariques 182 quarts 1 ancre de café, 70 balles & 20 demi-balles de coton.

## DE MARSEILLE.

### ARRIVÉE *de Navires.*

Du 18 au 25 Juillet 1768, il eſt entré dans ce Port 26 Navires François & 5 Etrangers ; des premiers, deux venoient du Cap, ſçavoir ; le *Jeune Voyageur*, Capitaine *Simon-Nicolas de Berre* ; le *Gabriel*, Capitaine *Laurent Toulignan* de la Ciotat, chargés tous deux de marchandiſes des Colonies ; les autres venoient de Smyrne, de Salonique, de Barletta, de Biſceglia, de Lisbonne, de Barcelonne, de Naples, de Tarente, de Civita-Vecchia, de Livourne, de Luan, de Nice, de Savone, de Port-Maurice, d'Aigue-mortes, d'Arles & de Toulon, chargés de pluſieurs marchandiſes & d'avoine en plus grande partie.

### DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port du premier au 24 Juillet 218 Navires François & 53 Etrangers ; des premiers, 8 alloient aux Colonies, ſçav. le *Soleil*, Capitaine *Antoine Cely* de Marſeille, parti pour Saint Domingue ; le *Septimane*, Capitaine *Honoré Vian* de la Ciotat ; la *Princeſſe de Conti*, Capitaine *Ceſar-Joſeph Antoine Deſpinoſſi* de Marſeille ; le *Duc de Choiſeul*, Capitaine *François Pinatel* de Marſeille, parti tous trois pour le Cap ; la *Singuliere*, Capitaine *Joſeph Paris* de Marſeille, parti pour le Port au-Prince ; la *Gentille*, Capitaine *Jean-Jacques Olive* de Marſeille ; la *Marie*, Capitaine *Gilles-François Faugere* de Bordeaux, partis tous deux pour la Martinique ; la *Renommée*, Capitaine *André Denans* de Marſeille, parti pour la Guadeloupe ; les autres alloient à Martigues, à la Ciotat, à Toulon, à Hieres, à Menton, à Fréjus, à S. Tropès, à Cannes, à Cette, à Arles, à Aiguemortes, à Agde, à Narbonne, à la Cale, à la Seine, à Saint Chamas, à Beaucaire, à Monaco, à Nice, à Antibes, à Villefranche, à Gênes, à la Baſtie, à Cagliari, à Bandol, à Veniſe, à Livourne, à Carrara, à Naples, à Palerme, à Barcelonne, à Alicante, à Mahon, au Levant, en Morée, à Senari, à Conſtantinople, à Salonique, à Smyrne, à Alexandrie, à Malthe, à Tunis, en Barbarie, à Mogador, à Cadix, à Bayonne, à Bordeaux, à l'Orient, à Rouen, à Corck & aux Iſles Canaries, chargés de diverſes marchandiſes.

*A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
*ET DES FINANCES.*
*ANNÉE* 1768. Du Mardi 2 Août.

## *AGRICULTURE.*

### OBSERVATIONS

*De M. Gaudin, des Sables d'Olone, ſur un article de la Gazette N°. 54, intitulé: Remarques ſur le Commerce de la Grande-Bretagne, avec les Habitans de la Baie de Maſſachuſet.*

LEs Anglois diſent dans cet article, que nous entretenons nos Pêcheurs à meilleur compte qu'eux; mais que cinq ou ſix des leurs bien nourris, prennent dans un même eſpace de temps, autant de poiſſon que 10 ou 12 des nôtres extenués de faim & de miſere.

Je doute que nous faſſions nos armemens à meilleur compte qu'eux, du moins la choſe n'eſt pas vraiſemblable; mais ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que nos Pêcheurs ſont tout auſſi bien nourris que les leurs. Vous en jugerez par la note qui contient le détail de leurs rations par jour.

Je n'ai pas oui dire que les Anglois euſſent un auſſi grand avantage qu'ils l'annoncent à la pêche qu'on fait le long des côtes de l'Iſle de Terre Neuve; mais il eſt très-vrai qu'ils doublent nos Pecheurs ſur le grand banc, & en voilà la raiſon.

Ils font cette pêche ſur des goilettes & brigantins, tous petits Vaiſſeaux expédiés des Ports de l'Iſle de Terre-Neuve & autres Iſles voiſines, qui ſont infiniment plus aiſés à manœuvrer que les nôtres qui ſont beaucoup plus grands & plus élevés ſur l'eau.

Avec ces petits Vaiſſeaux qu'ils dirigent en quelque façon comme ils veulent, ils jettent l'ancre ſur le banc & y tiennent par les temps les plus impétueux, d'autant plus aiſément qu'ils ſont très-ras, & que leurs voiles s'abaiſſent juſques ſur le pont, enſorte que le vent n'y a preſque aucune priſe. Là ils y attirent la morue & la fixent au moyen du capelan & du hareng frais qu'ils apportent de la côte, dont ils ſe ſervent pour l'amorcer, & qu'ils tiennent ſous eux au fond de l'eau dans des poches faites de rets attachées à leurs Vaiſſeaux par des cordes, & encore au moyen des débris des morues qu'ils ont pêchées, qu'ils jettent à la mer dans les détours des marées. Cette méthode leur a ſi bien réuſſi, & nous eſt devenue ſi préjudiciable, qu'aujourd'hui qu'ils ont conſidérablement multiplié le nombre de leurs Vaiſſeaux pêcheurs, & qu'ils ſe répandent dans toutes les parties du banc, ce qu'ils ne faiſoient pas avant la derniere guerre, ſe tenant preſque toujours dans la partie du Nord, nos Pêcheurs ne font plus rien du tout, & ne prennent pas la moitié du poiſſon qu'ils pêchoient. Ce qui eſt cauſe que notre commerce a conſiderablement perdu. Pour en donner des preuves non-équivoques, je vous citerai des faits, ils ſont au deſſus des raiſonnemens. Avant la guerre de 1744, nous avions 55 à 56 Vaiſſeaux employés chaque année à cette pêche. Par les pertes que nous fimes dans cette guerre à la paix, le nombre s'en trouva réduit à 18 ou 20, pendant les qua-



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

tre années de paix qui ſuivirent, nous en fimes conſtruire 32 ou 33; à la paix derniere il en eſt reſté 15, il s'en eſt depuis conſtruit 6, tant grands que petits, actuellement nous en avons 19, encore dans ce nombre y en a-t-il trois qui ſont armés pour compte étranger.

Quoique la méthode des Anglois nous ſoit connue, & que nous ne doutions pas que ce ſoit d'elle qu'ils tirent le grand avantage qu'ils ont ſur nous; cependant nous ne pouvons la ſuivre, parce que, comme nous ſommes infiniment plus éloignés qu'eux du grand banc de Terre-Neuve, que ce n'eſt qu'après une longue navigation que nous pouvons y arriver, & après avoir traverſé des mers très-orageuſes, il nous faut des Vaiſſeaux plus grands que les leurs, pour reſiſter aux tempêtes, & plus élevés de l'eau à cauſe des logemens qu'il nous faut y pratiquer, pour mettre nos équipages à couvert des frimats, auxquels, ſans cela, ils ne ſçauroient reſiſter, & pour ferrer les vivres qu'il leur faut, qui ſont en bien plus grande quantité, étant près de ſix mois à la mer ſans aborder aucunes terres. Ce qui rend nos Vaiſſeaux plus expoſés au vent & plus difficile à tenir à l'ancre. D'ailleurs, il nous eſt impoſſible de nous procurer le capelan & le hareng frais, appas abſolument néceſſaire, & d'où dépend tous le ſuccès de ce genre de pêche. C'eſt ce que nous expérimentames, il y a environ deux ans, que nous armames deux Vaiſſeaux pour pêcher à l'Angloiſe, nous en fimes même conſtruire un exprès; mais ni l'un ni l'autre ne réuſſirent point, par le défaut principalement de ces petits poiſſons.

Voilà quel ſont les cauſes de tout l'avantage que les Pêcheurs Anglois ont ſur les nôtres, nous n'en connoiſſons pas d'autres. J'ajouterai encore que leurs Matelots ſont plus durs, qu'ils reſiſtent plus au froid, & qu'ils ſont mieux diſciplinés, ce qui ne laiſſe pas de contribuer à leurs ſuccès.

*Nous donnerons dans l'ordinaire prochain l'état des rations qu'on diſtribue à nos Matelots pour la péche de la morue.*

### *Secret pour conſerver les vins.*

Dans une des dernieres Gazettes j'ai trouvé un article par lequel on invite celui qui a donné ci-devant avis qu'il poſſédoit un ſecret pour empêcher les vins de ſe gâter, à ſe faire connoître, parce qu'il y a des perſonnes qui ſeroient bien aiſes d'en faire uſage. Comme il paroît que l'Anonyme ne veut pas le rendre public, (*a*) j'ai penſé que je devois publier la méthode dont je me ſers, & qui m'a parfaitement bien réuſſi. Avant que j'en fiſſe uſage, il m'étoit ſouvent arrivé de perdre du vin, ou du moins de ne l'avoir pas exempt des defauts que la longue garde occaſionne, ſur-tout dans les pays méridionaux.

Lorſque j'ai fait ſoutirer les vins nouveaux, ce qui ſe pratique ordinairement au mois de Mars, d'Avril ou de Mai, je fais brûler dans chaque futaille, avant que de tranſvaſer le vin, une allumette de Hollande faite ſur de la toile, qui a ordinairement un pied de long ſur demi-pouce de large; il eſt inutile d'ajouter que cette futaille doit être bien nette & bien propre en dedans; je fais bien rabattre les bariques, & enſuit on les met dans une bonne cave, & l'on tourne la bonde ſur le côté, qui eſt bien fermée avec un linge; je laiſſe le vin dans cet état pendant un an ſans le viſiter. Une de mes caves étoit petite, & n'avoit point de jour que par la porte, qui fermoit ſi exactement qu'elle ne laiſſoit pas entrer le moindre air. Je trouvai tous les cercles des bariques preſque pourris, ce qui m'obligea à faire ſoutirer ce vin pour faire rabattre de nouveau mes bariques; après qu'elles furent tranſvaſées, j'y fis ajouter des cercles de fer, deux à chaque côté, un à demi pied de la bonde, & l'autre vis-à-vis la *fonſaille*; je laiſſai mon vin dans cet état ſans y rien faire, juſqu'à ſa troiſiéme année que je commençai à l'employer; je fis ſoutirer la barique avant que de la faire mettre en bouteille, il n'en ſortit point de lie par le robinet mis fort près du talus, mais ſeulement un verre de vin louche; ayant fait défoncer cette barique, je m'apperçus que la lie étoit priſe aux douves, & s'étoit convertie en

(a) *On ne peut concevoir quelles peuvent être les raiſons de l'Anonyme, de refuſer de ſe faire connoître à ceux qui deſirent faire uſage d'un ſecret qu'il a promis de communiquer lorſqu'il en ſeroit requis.*

tartre dur comme de la pierre : je fis ensuite clarifier avec du blanc d'œuf le vin ſorti de cette barique & tranſvaſé dans une autre. Il fut mis en bouteilles peu de jours après, & il étoit fort brillant, ſa couleur étoit vive, & le goût d'une fraicheur admirable avec toute ſa ſeve, autant que l'eſpece en eſt ſuſceptible. Par toutes ces précautions, j'eſtime que ce vin n'a perdu dans les trois années qu'environ 3 à 4 pour cent, ce qui eſt bien peu de choſe. J'en avois dans une autre cave où le grand air entroit. J'ai eu de déchet de 7 à 8 pour cent, mais il s'eſt conſervé également bien. Je penſe que ceux qui peuvent avoir de caves qui ne prennent aucun air, pourront conſerver leur vin fort vieux & à bien peu de frais, l'ancienne méthode de ce pays eſt de le faire *ouiller* toutes les ſemaines & ſoutirer deux fois chaque année, ce qui eſt extrêmement diſpendieux, & n'eſt pas bien praticable pour tout le public, de ſorte qu'il s'en gâte beaucoup.

Nombre de perſonnes ſuivent ma méthode & s'on trouvent bien, d'autant plus qu'elle n'exige aucun ſoin, & que le vin ſe conſerve fort vieux ſans perdre ſa fraicheur.

Au reſte, on ne doit pas craindre que le vin retienne le moindre goût de ſoufre. cela pourroit arriver ſi l'on vouloit le boire peu de temps après l'opération. Un an ſuffit pour qu'il perde entiérement ce goût. (*a*)

## MOYENS

*De faire venir des légumes & des fruits en hyver, & de préſerver du froid les arbres fruitiers.*

Le deſir de poſſéder & de conſerver des plantes étrangeres nées ſous des climats très-chauds, a fait imaginer les ſerres chaudes dans leſquelles on a entretenu le degré de chaleur néceſſaire à ces plantes. Comme toutes ces choſes n'étoient que pour récréer la vue, on a jugé à propos dans la ſuite de faire ſervir les ſerres chaudes à des productions qui puſſent ſatisfaire les amateurs des fruits ou des légumes précoces. Les tentatives qu'on a faites n'ont point été infructueuſes, & l'on a vu ſervir à Noël, ſur les tables ſomptueuſes, des fraiſes, des ceriſes, des melons, des petits pois, *&c.* Ainſi l'homme par ſon induſtrie a ſçu lever les obſtacles que la nature ſembloit oppoſer à la végétation. Ces moyens connus aujourd'hui de tout le monde, ſont employés par tous ceux qui aiment le jardinage, & qui ſont en état de faire une certaine dépenſe.

Un Particulier réflechiſſant que les fruits & les légumes qui viennent dans les ſerres chaudes à l'aide d'une chaleur étrangere, n'ont pas le goût qu'ils auroient ſi la chaleur du ſoleil les eût fait végéter, a cherché un moyen de conſerver cette chaleur. Il avoit, dit-on, réuſſi, mais la mort nous l'a enlevé dans le temps qu'il alloit jouir du fruit de ſes travaux; heureuſement il avoit confié ſon ſecret à un de ſes amis qui travailloit avec lui. (*a*)

L'Inventeur du ſecret a imaginé des cabinets propres à conſerver la chaleur naturelle lorſqu'elle quitte notre horiſon, ou que le ſoleil s'en éloigne. Il a placé des ſemences dans le centre de ces cabinets, & il a vu avec admiration que la terre végétoit en tout temps, & qu'elle pouvoit donner des productions ſans le ſecours des feux étrangers. Il a fait venir des légumes & des fruits qui ont parfaitement mûri, & qui avoient le même goût que s'ils étoient venus dans leur ſaiſon naturelle. Ces cabinets ſont ſi ingénieuſement inventés, que les légumes & les fruits ne ſont point privés de l'air qui eſt ſi utile à la production. Leur conſtruction contient une méchanique ſi réflechie, que dans les temps de l'apparition du ſoleil, il peut faire regner ſon influence ſur les plantes, de maniere que les rayons venant à ſe joindre au feu intérieur & tereſtre, ils en augmentent la chaleur, & donnent la couleur aux fruits.

La conſtruction des cabinets n'eſt pas ſuffiſante pour opérer toutes ces merveilles, il faut encore y joindre un arroſement particulier, compoſé d'une liqueur capable d'augmenter la végétation.

(a) *Ce Mémoire nous a été envoyé de la Province de Guienne.*

(a) *Cet ami, qu'on ne nomme pas, demeure à Paris, chez le ſieur Durieux, Diſtillateur Chymiſte, rue de Charonne, Fauxbourg S. Antoine.*

Le temps le plus propre pour commencer cette opération, eſt déterminé dans les premiers jours de Sept. parce qu'alors la terre eſt ſuffiſamment échauffée des influences du ſoleil. Il ne s'agit que de conſerver cette chaleur & de l'entretenir pendant trois mois, au bout deſquels on verra les légumes & les fruits dans leur maturité. On y verra des pois, des haricots, des feves de marais, des laitues, des melons, des concombres, *&c.* des abricots, des pêches, des poires, des pommes, des prunes. (*a*)

La dépenſe de la premiere épreuve coute environ 25 louis, tant pour la nourriture & le logement de l'Artiſte pendant trois mois, que pour l'achat des uſtenciles néceſſaires, qui peuvent être revendues après qu'ils auront ſervis, les deux tiers de ce qu'ils auront couté.

Il eſt néceſſaire de faire choix d'un jardin qui ait les aſpects du ſoleil les plus favorables; les murs & contremurs propres aux eſpaliers ſont d'une grande utilité; les terraſſes graduelles ſont déterminentes par la chaleur du ſoleil qu'elles concentrent en elles-mêmes. Tous ces objets concourent à la réuſſite de l'exécution.

L'Auteur promet une ſeconde diſſertation dans laquelle il ſera fait mention de conſerver la chaleur pour les arbres en plein vent

Nota. *L'arrangement typographique nous oblige de renvoyer le tableau des grains au Commerce.*

(a) *On doit ſçavoir que les arbres qu'on fait ainſi travailler, périſſent bientôt après.*

## *COMMERCE.*

### EXTRAIT.

*D'une Lettre reçue à Philadelphie, & datée du Fort Pitt, le 9 Mai 1768.*

LE congrès qui a été tenu ici, & qui étant compoſé de plus de 1200 ſauvages, ſans compter les femmes & les enfans, eſt enfin terminé à notre ſatisfaction. Le Colonel *Croghan* s'eſt donné à cette occaſion les plus grands mouvements. Jamais il n'a prouvé d'une maniere plus éclatante & plus utile ſon crédit ſingulier ſur l'eſprit de ces peuples, & ſon habileté à traiter avec eux, que dans cette conférence où ils avoient porté les préjugés les plus violents contre nous, & qui n'étoient que trop autoriſés par les aſſaſſinats cruels & répétés de leurs parens, & par la hardieſſe avec laquelle nous nous étions établis dans leurs terres, à *Red Stone-Creek*, &c. C'eſt ſelon moi, la dépenſe que la Province ait jamais faite le plus à propos, puiſque par ce moyen elle a contenu les Sauvages, du moins pour le moment, & prévenu une rupture qui paroiſſoit inévitable. Si l'on fixe les limites cet été, ſi l'on paye exactement le prix des territoires cédés à la Couronne, & ſi les Habitans des frontieres ne violent pas avec ces peuples, (ainſi qu'ils n'ont pas eu honte de le faire déjà en plus d'une occaſion) les loix de l'hoſpitalité & de la foi publique, ce qui eſt également contraire à l'eſprit du Chriſtianiſme & à la ſaine politique, je ſuis perſuadé que ces Colonies jouiront de l'avantage ineſtimable de la plus parfaite tranquillité dans leur commerce.

Après que les Commiſſaires eurent témoigné aux Sauvages au nom du Gouvernement, toute la part qu'ils prenoient à leurs anciennes pertes, de même qu'aux dernieres, ils brûlerent les os de tous leurs amis morts, & couvrirent leur tombeau avec les préſens de condoléance, ſuivant l'uſage des ſauvages: ils brûlerent auſſi avec les mêmes cérémonies, les os de ceux des ſujets de Sa Majeſté qui avoient été tués par leurs freres depuis la paix. Dans les réponſes qu'ils firent aux diſcours qui leur furent adreſſés, ils témoignerent la plus grande ſatisfaction de voir aſſemblés les Commiſſaires du Gouvernement de Penſilvanie, & de trouver une occaſion de renouveller la paix & l'amitié qui ſubſiſtoient anciennement entr'eux & les Habitans de cette Province.

Les différentes Tribus ayant été engagées à épancher entiérement leur cœur, en déclarant tout ce qui avoit pu leur donner le moindre mécontentement, elles déclarerent publiquement qu'elles étoient actuellement tranquilles, par rapport aux diffé-

rentes pertes qu'elles avoient eſſuyées ; & qu'elles baniſſoient de leur ſouvenir tous les malheurs paſſés, de ſorte que leurs enfans ne s'en reſſouviendroient jamais par la ſuite. Les Sauvages déclarerent aux Commiſſaires que la ſeule choſe qui avoit toujours excité leurs plaintes, & qui ſubſiſtoit encore, c'étoit les établiſſemens formés ſur leurs terreins : mais avant la fin de la conférence, pendant laquelle les Sauvages ſe conduiſirent de la maniere la plus tranquille & la plus amicale, ils furent ſi ſenſiblement pénétrés de ce que le Gouvernement avoit pris toutes les meſures pour écarter les vagabons qui s'étoient établis dans leur pays, & pour ſe ſaiſir & faire juſtice de Stump & de Ironcutter, qu'ils témoignerent la plus grande ſatisfaction de notre conduite publique.

Enſuite, ſuivant leur uſage, ils nétoyerent le *ſentier de la paix*, afin que tous les peuples puſſent y voyager avec plaiſir & avec ſûreté, ils *polirent & fortifierent l'ancienne chaîne d'amitié*, & engagerent de la maniere la plus cordiale les Anglois à s'unir pour toujours avec leurs freres, & à vivre avec eux dans la plus grande harmonie à l'avenir.

A la concluſion du traité, les Commiſſaires firent des préſens conſidérables de marchandiſes aux différentes Tribus, au nom de la Province de Penſilvanie; M. Croghan en joignit d'autres à ces premiers au nom de la Couronne. Le tout s'eſt terminé au grand contentement de tous les Sauvages qui ſe ſéparerent des Commiſſaires en leur faiſant les promeſſes les plus fortes d'entretenir la paix avec nous le plus long-temps qu'il ſera poſſible.

## LETTRE

*De M.*** de Rouen, aux Auteurs de la Gazette.*

MESSIEURS,

Il entre ſans doute dans le plan des prétendus Économiſtes de lancer de temps en temps des traits injurieux contre les Négocians ; il eſt peu de leurs ouvrages où ils ne prennent cette licence. Il eſt vrai que quelquefois ils ſe donnent eux-même la peine de réfuter ce qu'ils ont avancé. En voici un exemple. Dans un de leurs petits ouvrages où ils diſſertent ſur *les précautions de l'inſtant*, ils taxent d'avidité, ſans alléguer aucune preuve, les Négocians de la Ville de Rouen ; & quelques pages après ils louent M. Lecouteulx d'une contribution volontaire offerte pour fournir du pain aux pauvres. Je puis les aſſurer que la contribution a été offerte, non par MM. Lecouteulx ſeuls, mais par la Chambre du commerce en corps, & que cette Chambre eſt compoſée des chefs des premieres maiſons de commerce ; d'où il reſte que ce fait eſt contradictoire avec leur aſſertion.

J'ai eu occaſion de m'appercevoir dans le *poſt ſcriptum* de la même brochure, que l'Auteur s'embarraſſe peu d'être exactement inſtruit des faits dont il parle. Il y veut donner malignement à ſoupçonner que ce ſont les Ouvriers qui travaillent aux Fabriques dans la Ville, & qui manquant actuellement d'ouvrage, ont occaſionné la révolte. Il n'y a pas un Habitant de Rouen, qui ne ſçache que la révolte a commencé par le pillage que les Payſans des Villages de Sotteville & de S. Etienne, ſont venus faire des magazins de bleds ſitués auprès du cours.

Le même Auteur a été ſans doute informé, quoique vaguement, des degâts que les rats, mulots, *&c.* ont fait au printemps dans les terres enſemencées, mais il ignore ſans doute les ravages qu'ont faits dans les granges les rats, mulots, *&c.* qui y ont été enfermés avec les gerbes. Les pertes ont été ſi conſidérables, que grand nombre de Fermiers qui avoient mis en réſerve la portion de bled néceſſaire pour leur ſubſiſtance, ont trouvé cette portion réduite à moins de moitié lorſqu'ils ont fait battre.

Je me prêterai volontiers à donner à l'Auteur ( & peut-être l'occaſion s'en préſentera-t-elle naturellement ) tous les renſeignemens dont il me paroit avoir beſoin ſur les différentes Fabriques de Rouen, & ſur la façon dont les Ouvriers ſe trouvent repartis, tant dans la Ville que dans la campagne.

Je lui prouverois auſſi, s'il étoit néceſſaire, que la diſette d'ouvrage dans les différentes Fabriques de la Normandie, eſt en grande partie occaſionnée par le dépériſſement dans lequel eſt tombé notre commerce dans les Colonies, dépériſſement qui a réſulté de la crainte qu'on a eue de voir ad-

mettre par le Gouvernement des principes ſur le commerce trop analogues à ceux des Économiſtes. Heureuſement cette crainte eſt de beaucoup diminuée, & nous ſommes fondés à eſpérer que le Gouvernement s'écartera de plus en plus de principes auſſi funeſtes à l'État.

Ne ſeroit ce pas les bons Mémoires que la Chambre du commerce de Normandie a envoyés au Miniſtere ſur ces objets, qui auroient occaſionné l'humeur que l'Auteur manifeſte contre les Négocians de Rouen, & qui leur auroient attiré de ſa part le reproche d'*avidité*

Je ſuis ſincerement fâché que ce petit ouvrage (qui d'ailleurs mérite à bien des égards beaucoup d'éloges) ſoit déparé par de ſemblables traits. Je vous invite, Meſſieurs, à le lire, & je ſuis perſuadé que vous rendrez juſtice à la façon nette & préciſe avec laquelle l'Auteur rend ſes idées, & à la ſolidité de la plupart des principes expoſés dans ſon ouvrage. Je l'ai lu avec beaucoup de plaiſir, & je m'en fais un de le témoigner publiquement avec la même impartialité avec laquelle j'ai critiqué ce qui m'a paru repréhenſible.

*ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Juin 1768 dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

## PARIS.

| Lieux des Marchés. | Prix |
|---|---|
| Beauvais. | 30 15 10 |
| Bray ſur Seine | 27 9 |
| Brie C. Rob. | 30 |
| Compiegne. | 24* 12 6 |
| Corbeil. | |
| Coulomiers | 30 |
| Dreux. | 23 8 |
| Etampes. | 26 5 |
| Fontainebl. | 29 14 |
| Joigny. | 21* 7 8 |
| Mantes. | 30 |
| Meaux. | |
| Melun. | 31 4 |
| Montereau. | 27 18 |
| Montlhery. | 27 17 6 |
| Nogent. | 27 |
| Pontoiſe. | 32 10 |
| Provins. | 32 12 |
| Roſoi. | |
| S. Florentin. | |
| S. Ger. en L. | |
| Senlis. | 29 1 5 |
| Sens. | |

| Prix Communs. | |
|---|---|
| From. le ſep. | 28 13 5 |
| Pain la liv. | 3 3 |
| Avoine le ſ. | 15 11 3 |
| Foin le q. | |
| Paille le q. | |

## AIX.

| Lieux des Marchés. | Prix |
|---|---|
| | l. ſ. d |
| Aix. | 34 11 10 |
| Arles. | 31 4 7 |
| Digne. | 28* 15 |
| Draguignan. | 30 9 3 |
| Graſſe. | 30 9 1 |
| Marſeille. | 38* 10 |
| Pertuis. | 34 9 |
| Siſteron. | |

| Prix Communs. | |
|---|---|
| From. le ſep. | 32 12 8 |
| Pain la liv. | 3 6 |
| Avoine le ſ. | 11 18 11 |
| Foin le q. | 3 11 9 |
| Paille le q. | 1 14 5 |

## AUCH.

| Lieux des Marchés. | Prix. |
|---|---|
| | l. ſ d. |
| Auch. | 20 10 7 |
| Auvillars. | 16 17 6 |
| Beaumont. | 19 17 5 |
| Fleurance. | 16 13 |
| Girons. | 15 17 6 |
| Grenade. | |
| Layrac. | 19 4 |
| Iſle Jourdain. | 21 1 7 |
| Mirande. | 17 |
| Montrejau. | 17 |
| Muret. | 21* 5 |
| Nogaro. | 15* |
| Tarbe. | 17 5 |

| Prix Communs. | |
|---|---|
| From. le ſep. | 18 2 7 |
| Pain la liv. | 2 1 |
| Avoine le ſ. | 9 1 9 |
| Foin le q. | 3 1 10 |
| Paille le q. | 1 3 8 |

# COURS DES CHANGES

A

**PARIS.**
*le 30 Juillet 1768.*

| | |
|---|---|
| Amſterdam, | 55 ½ |
| Londres, | 31 7 8e |
| Hambourg, | 175 ½ à ¾ |
| Madrid, | 15 6 |
| Cadix, | 14 18 |
| Livourne, | 95 ½ |
| Lyon, | ¾ pe |

**CADIX.**
*le 12 Juillet.*

| | |
|---|---|
| Paris, | 77 |
| Amſt. | 96 |
| Lond. | 40 |
| Madrid. | au pair. |

**MADRID.**
*le 18 Juillet.*

| | |
|---|---|
| Londres, | 40 ¼ à 3 8e |
| Amſterd. | 96 ½ |
| Paris, | 15 9 à 10 |
| Cadix. | |

**MARSEILLE.**
*le 20 Juillet.*

| | |
|---|---|
| Londres, | 31 ¼ |
| Amſt. | 54 ¼ |
| Cadix, | 15 5 |
| Madrid, | 15. 7 6 |
| Livourne, | 97 |
| Naples | 86 |
| Gênes, | 95 ¼ |
| Paris, | ½ p ⅌ b. |
| Lyon. | ¾ p ⅌ b. au p. |
| Montpellier, | au pair. |
| Piaſtres, | 49 |

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 30 Juillet 1768.*

| | # | ß | | |
|---|---|---|---|---|
| Or de Portugal, à | 713 | | | marc. |
| Du Mexique à | 704 | | | marc. |
| Du Perou à | 698 | | | marc. |
| Les guinées à | 711 | | | marc. |
| Ducats à | 96 | 10 | | marc. |
| Or fin à 23 k. 31. 32 à | 97 | 15 | | once. |
| Or à 20 karats à | 82 | 10 | | once. |
| L'argent à 11 d. 20 g. à | 53 | 12 | 6 | marc. |
| *Idem* à 11 d. 10 g. à | 51 | 10 | | marc. |
| Piaſtres | 48 7ß | 6 à | 48 10 | marc. |

## *FINANCES.*

### ÉDIT DU ROI,

*Donné à Marli au mois de Juin 1768.*

*Portant établiſſement de dix nouvelles parties de rentes, & création de vingt Offices de Payeurs & de vingt Offices de Contrôleurs deſdites rentes.*

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous préſens & à venir ; SALUT. Nous avons, par notre Édit du mois de Novembre 1767, ordonné la converſion en Contrats des Annuités de 1757, & Coupons deſdites Annuités, des Effets des emprunts de cinquante millions & d'Alſace, des Reconnoiſſances données par le ſieur de Gagny ſur celles délivrées par le ſieur Nouette & les Tréſoriers de nos Colonies, & des Reconnoiſſances données pour les dettes du Canada qui ne ſeroient point ſorties en rembourſement, ſoit aux précédens tirages, ſoit à celui qui ſe feroit au mois de Janvier lors prochain : Nous avons penſé que, le payement des arrérages de ces rentes occaſionnant un travail beaucoup plus conſidérable que le payement des Coupons des Effets dont Nous avons ordonné la converſion en Contrats, les Propriétaires des rentes conſtituées par leſdits Contrats pourroient ſe trouver dans le cas d'éprouver, dans le payement de leurs arrérages, des retards que Nous avons toujours deſiré de prévenir, ſi nous laiſſions le Tréſorier de notre caiſſe des arrérages chargé du payement de ces rentes concurremment avec les intérêts des Effets au Porteur que Nous avons conſervés en nature. Ces conſidérations Nous ont déterminé à aſſigner leſdites rentes ſur nos Aydes & Gabelles & cinq groſſes Fermes, ordonner que le payement en ſeroit fait à l'avenir en l'Hôtel de notre bonne Ville de Paris, & créer en conſéquence de nouveaux Offices de Payeurs & de Contrôleurs des rentes ſur

ledit Hôtel de Ville. A ces cauſes & autres à ce Nous mouvant, de l'avis de notre Conſeil & de notre certaine ſcience, pleine puiſſance & autorité royale, Nous avons dit, ſtatué & ordonné, diſons, ſtatuons & ordonnons, voulons & Nous plaît ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

Les rentes provenant des différens Effets au Porteur ci-deſſus énoncés, & conſtituées par Contrats paſſés, ſoit volontairement ſuivant la faculté que Nous en avions accordée par notre Édit du mois de Décembre 1764, ou en exécution de notre Édit du mois de Novembre 1767, ſeront & demeureront affectées & hypothequées ſur tous les deniers provenans de nos Aydes & Gabelles & cinq groſſes Fermes par préférence à la partie de notre Tréſor Royal, & les arrérages en ſeront payés par les Payeurs des rentes ſur l'Hôtel-de-Ville de Paris, dans les termes, de la maniere, & avec les formalités preſcrites pour les autres rentes perpétuelles qui s'acquittent à l'Hôtel de-Ville ; voulons en conſéquence que les arrérages deſdites rentes continuent d'être payés par le Tréſorier de notre Caiſſe des arrérages juſques & compris le dernier Décembre prochain, & qu'à l'avenir, à compter du premier Janvier 1769, elles ſoient payées par les Payeurs des rentes de ſix mois en ſix mois, à Bureau ouvert, au premier Janvier & au premier Juillet de chaque année, dérogeant pour cet égard à tous Édits, Arrêts & Déclarations contraires.

II. Nous établiſſons, à l'effet ci-deſſus, dix nouvelles parties de rentes ſur l'Hôtel de notre bonne Ville de Paris, pour, avec les ſoixante-quatre Parties ci-devant établies, compoſer le nombre de ſoixante quatorze Parties ; & pour faire le ſervice des dix nouvelles Parties, Nous avons créé & érigé, créons & érigeons, en titres d'Offices formés & héréditaires, vingt nos Conſeillers Tréſoriers Receveurs généraux & Payeurs des rentes dudit Hôtel-de-Ville, à raiſon de deux Offices pour chacune deſdites dix Parties, dont l'un ancien triennal, & l'autre alternatif quatriennal, & vingt nos Conſeillers-Contrôleurs généraux deſdits Payeurs, auſſi à raiſon de deux Offices pour chacune deſdites Parties, dont l'un ancien triennal, & l'autre alternatif quatriennal.

III. Les Payeurs & Contrôleurs deſdites dix nouvelles Parties, ainſi que ceux des ſoixante quatre ci devant établies, feront également & indiſtinctement, à commencer de l'année 1769, dont l'exercice ſera ouvert au premier Juillet de ladite année, la recette, le payement & le contrôle de toutes les rentes établies ſur ledit Hôtel-de Ville, ſoit perpétuelles & viageres, ſoit celles dites Tontines, dont le fonds eſt aſſigné ſur les Aydes & Gabelles & cinq groſſes Fermes, tant celles créées par nos précédens Édits, que celles qui pourront par Nous être créées à l'avenir.

*La ſuite à l'Ordinaire prochain.*

*Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.*

| PAYEURS. *MM.* | Parties. | Lettres. | Prochain paiem^t. d'Août. |
|---|---|---|---|
| Iſſaly, | 3^e. | M. | 5 |
| Deſchamps, | 5^e. | P. | 5 |
| De Courmont, | 18^e. | B. | 4 |

## COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

| *Juillet 1768.* | *Jeudi 28.* | *Vendredi 29.* | *Samedi 30.* |
|---|---|---|---|
| Ac. des Indes. | 1207 ½ | 1207 ½ | 1205 |
| Emp. de la Com. | | | 424 |
| Prom. à 5 p ⅝. | | | 17 |
| Prom. à 4 p ⅜. | 40 ½ | | 40 ½ |
| Bill. de la Com. | | | |
| Ac. des Fermes. | 905. 7 ½ | 902 ½ | 902 ½ |
| Amortiſſement. | | | |
| 2 ſ. p. l. du Dix. | 8 ½ 9. | | 8 ½ |
| 3^e. Loterie. | 4. 3 ½ | 3 ½ | 4 |
| Annuités. | 334 | 333 | 334 |
| Coup. d'An. | 66 ⅔ | 66 ⅔ | 67 |
| Emp. de 50 mil. | 38 ½ | 38 ½ | |
| Emp. de 30 mil. | 40 | 40 ½ | 40 ½ |
| Coi. 1759. | | | |
| Canada. | 44 ½ | 44 ½. 45. | 44 ½ 45 |
| 4^e. L. Epoques. | 16 | 15 ½ 16 | 16 15 ½ 12^e 21 |
| Nouette. | 38 ½ | 38 ½ 39 | 38 ½ 39 3^m. |
| Ac. de la caiſſe | | 1190. 87 ½ | |
| CONTRATS. | | | |
| tirage de la C. | 2^e. 380 3^e 349. | 1^e 418. 3^e 349 | 2^e. 385. 3^e. 349 |
| | 5^e. 332 | 5^e. 332 | 5^e 332 |
| Bretagne. | | | |

# SUPPLÉMENT
## *A LA GAZETTE* N°. 62.

### De St. Domingue.

Il eſt entré au Port-au-Prince dans le courant de l'année 1767 quatre-vingt-dix-ſept Bâtimens François parmi leſquels il y avoit trois Négriers, & ces Navires étoient de différens Ports de France, ſçav. 27 de Nantes, dont 2 Négriers, 31 de Bordeaux, 5 de Marſeille, 17 de la Rochelle, 1 d'Iſigny, 3 de Honfleur, 6 du Havre, dont 1 Négrier, 1 de Quimper, 5 de Dunkerque & 1 de Saint Malo.

Il eſt ſorti du Port au-Prince dans le courant de la même année pour différens Ports du Royaume 93 Navires, ſçavoir 25 pour Nantes, 32 pour Bordeaux, 7 pour Marſeille, 1 pour Iſigny, 6 pour Honfleur, 4 pour le Havre, 1 pour Quimper, 4 pour Dunkerque, 12 pour la Rochelle, & 1 pour Libourne.

*Etat des Navires arrivés dans différens Ports de la Colonie pendant le mois de Mars 1767; ſçavoir,*

Au Cap, 2 de Bordeaux, 2 de Bayonne, 1 de Honfleur, Négrier, 1 de Saint Malo, Négrier, 1 de Nantes & 1 de Marſeille.

Aux Cayes, 1 de Bordeaux, 1 de la Rochelle & 1 de Marſeille.

Au Port-au-Prince, 1 de Bordeaux, 2 de la Rochelle, 1 de Nantes, 1 de Honfleur, 2 du Havre & 1 de Marſeille.

A Leogane, 1 de Bordeaux.

### *Prix des Marchandiſes de la Colonie.*

Aux Cayes, le 3 Avril 1768, le ſucre blanc, de 50 à 55 liv.; le brut, de 24 à 25 liv.; l'indigo bleu, 7 liv. 10 ſols; le cuivré, de 5 à 5 liv 10 ſols; le café nouveau, de 16 à 17 ſols; le coton, 150 liv.

Au Cap, le 6 Avril, le ſucre blanc de la premiere qualité, de 62 à 66 livres; celui de la ſeconde, de 56 à 58 liv.; celui de la troiſiéme, de 50 à 55 liv.; le commun, de 35 à 45 liv.; le brut, de 27 à 32 liv.; l'indigo cuivré, de 6 liv. 10 ſols à 7 liv.; le café nouveau, de 21 à 22 ſols; le vieux, de 18 à 19 ſols; le coton, de 150 à 160 liv.; les cuirs, de 7 à 7 liv. 10 ſols; les piaſtres gourdes, de 34 à 35 pour cent.

Au Port-au Prince, le 11 Avril, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 52 à 57 liv.; celui de la ſeconde, de 48 à 50 liv.; celui de la troiſiéme, de 42 à 46 liv.; le commun, de 38 à 40 liv.; le brut, de 27 à 28 liv.; l'indigo bleu, 7 liv. 10 ſols; le cuivre, de 6 liv. 5 ſols à 6 liv. 10 ſols; le café nouveau, de 19 à 20 ſols; le coton, de 150 à 155 liv.; les piaſtres gourdes, 37 pour cent.

### Prix *des marchandiſes de France.*

Aux Cayes, le 3 Avril, le vin vieux, 200 liv.; le nouveau, 180 livres; la farine de Moiſſac, 66 liv.; la commune, 50 liv.; le bœuf ſalé, 100 livres *le baril*; le petit ſalé, 30 livres *l'ancre*; le beurre, 30 ſols *la livre*; l'huile, 24 liv. *la cave*; le ſavon, 80 liv. *le cent.*

Au Cap, le 6 Avril, le vin vieux, 180 liv.; le nouveau, 150 liv.; la farine de Moiſſac, 60 liv.; la commune, 40 livres; le bœuf ſalé, de 54 à 66 livres *le baril*; le petit ſalé, 30 livres *l'ancre*; le beurre, 20 ſols *la livre*; l'huile, 24 liv. *la cave*; le ſavon, 80 liv. *le cent.*

Au Port-au-Prince, le 11 Avril, le vin vieux, de 160 à 170 liv.; le nouveau, de 130 à 140 liv.; la farine de Moiſſac, de 60 à 66 liv.; la commune, de 40 à 45 liv.; le bœuf ſalé, de 66 à 72 liv. *le baril*; le petit ſalé, de 27 à 30 liv. *l'ancre*; le beurre, de 18 à 20 ſols *la livre*, l'huile, de 20 à 24 livres *la cave*; le ſavon, de 66 à 70 livres *le cent.*

### Cours du Fret.

Aux Cayes, le ſucre blanc, de 12 à 14 deniers; le brut, de 14 à 16 den.; l'indigo, de 24 à 30 deniers; le café, 24 deniers; le coton, 36 deniers.

Au Cap, le ſucre blanc, 10 den.; le brut, 12 den.; l'indigo, 24 den.; le café, de 12 à 15 den. le coton, de 24 à 36 den.

Au Port au Prince, le ſucre blanc, 12 den.; le brut, de 12 à 13 den.; l'indigo, de 24 à 27 den.; le café, de 15 à 18 den.; le coton, de 30 à 36 deniers.

## DU HAVRE.

### Arrivée *de Navires.*

Du 17 au 21 Juillet 1768, il eſt entré dans ce Port 6 Navires François, ſçavoir, la *Sainte Jean*,

Capitaine *Gauvin*, venant de la Rochelle chargé d'eau-de-vie & de beurre salé pour le Havre, & de quelques autres marchandises pour Rouen; l'*Hippopotame*, Capitaine *Hemont*, venant d'Oleron; les *Deux Freres*, Capitaine *Poirier*; le *Saint Charles*, Capitaine *Girard*; l'*Aimable Catherine*, Capitaine *Mariette*; la *Sainte Magdelaine*, Capitaine *Masson*, venant tous quatre de Marennes chargés de sel ainsi que l'*Hippopotame* pour les Gabelles.

### DÉPART *de Navires.*

Il est sorti de ce même Port dans le même espace de temps 4 Navires François & 2 Etrangers, sçavoir, des François le *Postillon*, Capit. *le Fée*, allant à Dieppedalle avec son chargement de sel de Marennes, la *Sainte Marthe*, Capitaine *Saffray*, allant à la Rochelle; l'*Elisabeth*, Capitaine *Joille*, allant à Saint Valery-sur-Somme tous deux sur lest; la *Sainte Barbe*, Capitaine *Virevaux*, venu de Rouen, en relâche au Havre allant à Brest chargé de bois, des Etrangers, la *Notre-Dame de Begogne*, Capitaine *Mesques* Espagnol, allant à Rouen avec le surplus de son chargement pris à Bordeaux; les *Quatre Compagnons*, Capitaine *Claas Reims* Hollandois, allant en Hollande chargé de sucre & de café.

## DE ROUEN.

Il est sorti de ce Port dans les 6 premiers mois de l'année 1768, pour différents Ports Etrangers 72 Navires, sçavoir, 5 pour Cadix, 6 pour Dunkerque & Ostende, 7 pour Lisbonne, 3 pour Bilbao, 9 pour Amsterdam, 8 pour Hambourg, 13 pour l'Angleterre, 8 pour Roterdam, & 13 pour Dantzick, la Suede & la Russie.

Il a été exporté par ces différens Navires, pour l'*Espagne*, 67687 livres d'étoffes de laine, comme pluches, camelot, étamine, maroc, &c. 141760 livres de toile blancard, 2196 livres de confitures, 7084 chapeaux de castor & demi-castor, 123 barils 53 demi-barils de harengs sores, 300 livres de morue, 1 caisse de souliers de cuirs, 194903 liv. de feves & pois, 2 tonneaux 1 baril 38 caisses 15 ballots 9 bannettes de merceries mêlées, 28580 livres de drap de laine, 9848 douzaines de paquets d'un mille d'épingles, 4990 liv. de toile de lin, 1194 livres de bougie, 878 bouteilles de vin, 29773 livres de damoise, de toile & mouchoirs fil & coton, 5430 liv. de fayence, 2 caisses de gaze de soie, 900 liv. de chemises de toile de lin, 425 livres d'étoffes soie & coton, 2770 livres de poudre à poudrer, 330 bouteilles d'eau divine, 420 douzaines de lunettes, 2 caisses d'instrumens de physique, 2 caisses d'épées & gardes d'épées en argent, 1000 livres d'indigo, 29 grosses de tabatieres de cornes, 3225 livres de padoue de fil, 2 caisses 12 bouteilles & 43 demi-bouteilles de liqueur, 3000 pains de craie, 635 liv. de fil à coudre, 3564 livres de gingas & chemises, 5 ballots de corde de boyau, 5376 bouteilles de verre vuides, 2 trumeaux à bordures dorées, 81 paniers de verres à vitres, 1680 livres de carreaux dito, 63 douzaines de brosses, 1 caisse de Christ d'yvoire, 410 livres de coutil, 14 balles de livres, 30 douzaines de ceintures de coton, 12 poeles de fayence, 19 caisses de meubles, 15000 cloux dorés, 4 grosses de poire à poudre, 36 lampes avec leurs reverberes, 350 livres de quincaillerie, 118 fromages du Pays, 2045 livres de toile grise, 2 paquets de galons d'or, 75 livres de bas & couvertures de laine, 24 grosses de lacets de fil, 270 livres de toileries, 565 livres de chandelles, 1 caisse d'instrumens de Géométrie, 500 livres de marmites de fer, 5200 livres de toile bon teint rayée & à carreaux, 1120 livres de glaces de la Manufacture Royale, 155 livres de serviettes de chanvre, 22 cuirs de bœuf tanés, 10600 liv. de bois de teinture, 1 Berline & son train, 1040 liv. d'Estampes, 445 livres de velours de coton, 2200 liv. de bouracan.

*On donnera de suite dans les autres Supplémens l'exportation pour les autres Ports Etrangers.*

## DE MARSEILLE.

### ARRIVÉE *de Navires.*

Du 4 au 17 Juillet 1768, il est entré dans ce Port 42 Bâtimens François & 23 Etrangers; des premiers la Goelette la *Vierge de la Garde*, Capitaine *François Roux* de Marseille, venoit de la Guadeloupe chargé de sucre, café & coton pour différens Particuliers; les autres venoient d'Amsterdam, de Roterdam, de Lisbonne, de Cadix, de Tunis, d'Alger, de Malthe, de la Canée, de Smyrne, de Mahon, de Siculiana, de l'Escuillette, de Zoagli, de Barlette, de Rosana, de Pietra-Negra, de Saucrate, de Tarente, de Naples, de Sassari, de Civita Vecchia, de Livourne, de la Bastie, de Bonifacio, de Massaron, d'Alicante, de Carthagênes, de Savone, de Morviedre, de Port-Maurice, de Villefranche, de Nice, d'Arles, de Cette, de Narbonne, d'Agde, de Martigues & de Menton, chargés de bled, de riz, de chanvre, de farine, de soufre, de fromages, de soude, de planches & de 7830 milleroles d'huile.

*A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traversiere, 1768.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.